

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

A la suite d'une convocation du mardi 09 décembre 2025, les membres du Comité syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 15 décembre 2025 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

✓ Etaient présents : **30**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Grégoire LEININGER, Gilbert SCHUH, Laurent MENIERE, Salvatore COSCARELLA, Jean MEKETYN, Hubert BOURING, Dominique LIMBACH, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Christian CLEMENT, Dominique SCHOULLER, André DUPPRE, Simone RAMSAIER, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Salvatore FIORETTO, Pierre THIL, Roselyne DA SOLLER.

- Dont représentés par son suppléant :

Madame Sabrina HASSINGER est représentée par Gaetano CIGNA, Madame Ginette MAGRAS est représentée par André ISLER.

✓ Excusés ayant donné procuration : **4**

Madame, Messieurs Jean-Claude HEHN a donné procuration à Jean-Paul HILPERT, Cyrille FETIQUE a donné procuration à Roland ROTH, Bernard COLBUS a donné procuration à Roselyne DA SOLLER, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTO.

✓ Excusés : **16**

Madame, Messieurs, Alexandre CASSARO, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, René STEINER, Bernard TREUVELOT, Gabriel WALKOWIAK, Durkut CAN, Bernard CLAVE, Emmanuel THIRY, Jean-Paul TINNES, Roland GLODEN, Marc FRIEDRICH, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, Jean-Louis SCHEUER.

✓ Absents : **5**

Mesdames, Messieurs, Chantal PLATTE, Jean-Luc LUTZ, Bernard PETRY, Cathia HEIM, David SUCK.

06. FINANCES

OBJET : CONTRIBUTION A L'HABITANT

Le Président rappelle que, par délibération n°2024/09 du 3 avril 2024, le Comité syndical avait décidé de baisser la contribution à l'habitant de 1,50€ par habitant, la portant à 12,375€ par habitant.

Après avoirs recueilli l'avis favorable des membres du Bureau et de la Commission finances lors de leur réunion du 8 décembre 2025.

Le Comité syndical,

ENTENDU le rapport du Président ROTH ;

Délibère par :

34 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

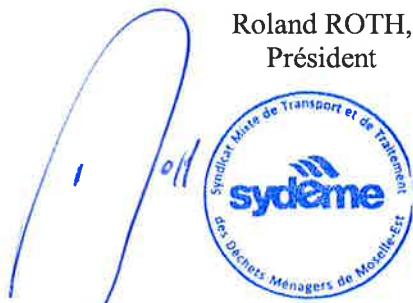
Décide

- De maintenir le montant de la contribution à l'habitant pour 2026 à 12,375€ par habitant ;
- Que ce montant est applicable à compter du 1^{er} janvier 2026 sur la base des populations légales totales en vigueur en 2026 ;
- Que la contribution sera facturée trimestriellement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 15 décembre 2025

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur général des services, Jean-Philippe SIEBERT :
 Compte tenu de la publication de la délibération, **18 DEC. 2025**
 Et de la transmission en Sous-Préfecture le **18 DEC. 2025**

